

Les plus pauvres décrochent, qui s'en soucie ?

Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, *Alternatives Économiques*, n° 347, juin 2015

Les inégalités sociales en France se creusent désormais aussi par le bas. Les pauvres sont en effet de plus en plus pauvres. Et peu de gens s'en préoccupent.

En ce printemps 2015, la situation est dure pour les milieux populaires. La crise touche en effet surtout les plus modestes, déjà fragilisés par des décennies de chômage. Jeunes, ouvriers et employés, femmes, salariés peu qualifiés des petites entreprises du secteur privé et immigrés sont en première ligne.

Pour les 40 % du bas de la hiérarchie sociale, les revenus ont diminué de 300 à 500 euros par an entre 2008 et 2012. Ce décrochage de la France d'en bas est inédit. Jusqu'au milieu des années 2000, les inégalités s'accroissaient en effet par le haut. Les catégories aisées voyaient leurs niveaux de vie progresser plus vite que les autres, mais les plus modestes continuaient eux aussi à gagner du pouvoir d'achat. Ce n'est désormais plus le cas. Et la situation est certainement plus dégradée encore que ne l'indiquent les chiffres de l'Insee, connus avec retard : les dernières données publiées portent en effet sur l'année 2012 ; or, depuis cette date, le nombre de personnes au RSA a augmenté de 12 %.

À l'origine de ce basculement, la hausse du chômage bien sûr. Mi 2008, on comptait trois millions d'inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C. Début 2015, ils sont 5,3 millions, + 70 %. Parmi eux, 8 % de cadres et 70 % d'ouvriers ou d'employés. Et ces données ne prennent pas en compte les décrocheurs de l'emploi, notamment les femmes peu qualifiées, qui ne postulent même plus, et ceux qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi car ils savent qu'ils n'ont droit à rien. Une partie significative des salariés reste cependant à l'abri de la précarité et du chômage du fait du statut de fonctionnaire ou d'un niveau de diplôme qui leur assure de retrouver du travail dans l'immense majorité des cas.

À niveau de vie équivalent, savoir que l'on disposera d'un salaire jusqu'à sa retraite, par la stabilité que cela procure, notamment dans l'accès au logement, est devenu, au bout de quarante ans de chômage de masse, un déterminant central des conditions de vie. Une partie des fonctionnaires – c'est le cas, notamment, des enseignants du primaire – accepte certes en contrepartie des revenus limités rapportés à leurs qualifications. Il n'en demeure pas moins que l'avantage est là. La taille de l'entreprise joue, elle aussi, un rôle essentiel. La condition des salariés des grandes structures du secteur privé, du niveau de salaire à la couverture santé, en passant par les multiples avantages du comité d'entreprise, n'a rien à voir avec celle des salariés des PME.

Au-delà du statut dans l'emploi, le privilège qui structure le plus notre société reste le diplôme. Le taux de chômage des sans-diplômes s'élevait à 16 % en 2013, contre 6 % pour ceux qui se situent au-dessus de bac + 2. Les cas de surdiplômés au chômage se développent certes. Et pour eux, le déclassement est d'autant plus violent qu'ils sont censés sortir du lot. Il n'empêche : l'exception ne fait pas la règle et la France qui trinque reste d'abord celle qui n'a pas eu la chance d'être estampillée bonne élève. [...]

Durant les années 1980 et 1990, les discours en vogue expliquaient aux Français que le pays n'était plus composé que d'une vaste classe moyenne et que les inégalités ne passaient plus vraiment entre catégories sociales, mais entre individus, au sein de chaque groupe. Les « nouvelles inégalités » – de genre, de couleur de peau, entre générations... dont hier on minimisait, il est vrai, l'existence – ont aussi servi à occulter l'ampleur persistante des inégalités sociales. Résultat : l'énergie déployée pour défendre la parité ou la diversité est aujourd'hui plus importante que celle dépensée pour combattre les inégalités sociales.

Exploitation pédagogique

1. Que signifie l'expression : « les inégalités se creusent par le haut » ?
2. Pourquoi peut-on dire que, depuis peu, les inégalités se creusent aussi par le bas ?
3. Pourquoi la hausse du chômage est-elle un facteur d'aggravation des inégalités ?
4. Quelles sont les différenciations qui traversent le monde des salariés selon Louis Maurin ?
5. Expliquez le titre de l'article.

Corrigé

1. Il y a « creusement des inégalités par le haut » quand le niveau de vie des catégories aisées augmente plus vite que celui des autres catégories mais que ces dernières, et notamment les plus modestes, voient aussi leur revenu progresser. L'écart s'accroît mais tous connaissent cependant une hausse du niveau de vie.
2. Depuis la crise de 2008, les catégories du bas de la hiérarchie sociale ont subi une diminution de leur niveau de vie. Ainsi, les données de l'Insee montrent que, de 2008 à 2012, les quatre premiers déciles de revenus (soit presque la moitié la moins riche de la population) ont connu, pour la première fois, une baisse de revenu (de 300 à 500 euros annuels). Leur revenu a donc baissé, non seulement de façon relative aux plus aisés, mais aussi de façon absolue.
3. Le chômage aggrave les inégalités car il ne frappe pas au hasard mais touche en premier lieu les catégories populaires alors que les catégories aisées restent relativement épargnées : 70 % des chômeurs sont ouvriers ou employés (chiffre à mettre en rapport avec la part des ouvriers et employés dans la population active, soit environ 50 %) contre 8 % qui sont cadres. Ce sont donc surtout les revenus de ces catégories populaires qui ont été amputés par des périodes de chômage, détériorant un niveau de vie déjà inférieur à la médiane.
4. On peut observer des inégalités intracatégorielles : au sein d'une même catégorie, il y a des écarts liés au statut d'emploi et à la taille de l'entreprise.

Le statut d'emploi : les fonctionnaires bénéficient de la stabilité de l'emploi. Cette caractéristique joue un rôle central sur les conditions de vie, notamment dans l'accès au logement (atout vis-à-vis des bailleurs pour les locataires, garantie aux yeux des banques pour obtenir un prêt immobilier quand on veut devenir propriétaire). Par exemple, un professeur des écoles aura, de ce point de vue, un avantage sur un technicien travaillant dans le privé.

La taille de l'entreprise pour les salariés du privé : les grandes entreprises offrent des conditions plus avantageuses que les PME. Ainsi, un ouvrier travaillant dans un grand groupe aura un salaire plus élevé, une meilleure mutuelle, les avantages d'un comité d'entreprise (centres de vacances pour les enfants, loisirs...)... par rapport à son homologue salarié d'une petite entreprise.

Mais l'inégalité qui hiérarchise le plus le monde professionnel reste le diplôme, qui continue à conférer à ses détenteurs (sauf exceptions) des avantages et des protections en termes de salaire, de précarité ou de chômage.
5. Selon l'auteur, le débat public en France s'est focalisé depuis une vingtaine d'années sur la question des « nouvelles inégalités », c'est-à-dire de nouveaux facteurs de différenciation, qui dessineraient de nouvelles fractures, traversant les groupes socioprofessionnels : inégalités entre hommes et femmes, entre générations, selon l'origine ethnique, inégalités spatiales... Ces préoccupations, même si elles sont légitimes, ont conduit selon lui à occulter la question du partage des richesses. Ainsi, la lutte contre les inégalités sociales s'est déplacée sur la question des discriminations, avec les mesures en faveur de la parité ou de la diversité, au détriment des actions de redistribution.